



Sur le caractère sacré de la vie humaine et la protection de l'enfant à naître.

Conformément à son origine dans la Création Divine, l'Apostolic Episcopal Church (Église Apostolique Épiscopale) considère que toute Vie Humaine est Sacrée et que l'étincelle divine est présente dans tous les hommes.

L'Apostolic Episcopal Church (Église Apostolique Épiscopale) considère que la Vie Humaine commence à la conception. Il note que dans de nombreux Pays, il est légalement acceptable de tuer des enfants à naître, non pas pour des raisons médicales, mais en raison du désir ou de la convenance de la mère. L'Apostolic Episcopal Church (Église Apostolique Épiscopale) condamne sans équivoque la disponibilité de l'avortement sur cette base.

L'Apostolic Episcopal Church (Église Apostolique Épiscopale) note que les arguments avancés en faveur de l'avortement reposent fréquemment sur la déshumanisation de l'enfant à naître, et affirme que cela diminue la réalité selon laquelle l'enfant à naître est pleinement humain et sensible dès le moment de la conception et ignore ses droits.

Sauf dans les cas où une intervention médicale est véritablement nécessaire, le meurtre de l'enfant à naître est tout aussi inacceptable que le meurtre de toute autre personne innocente et est interdit par le Cinquième Commandement du Décalogue.

Nos sociétés sont jugées sur la manière dont elles traitent les plus vulnérables. Il n'y en a pas de plus vulnérable que les enfants à naître.

Psaume 139: *"Car Tu as créé mon être le plus intime, Tu m'as tissé dans le ventre de ma mère."*